



REVISION DU PLU DE LAMELOUZE

Compte-rendu de la réunion Publique

Affaire suivie par : **Stéphane GAZABRE**

Lieu et Date : **Mairie de Lamelouze**

Transmission le : **6 février 2017**

Jeudi 2 février 2017 - 18h00

PARTICIPANTS A LA REUNION

NOMS	PRENOMS	FONCTION / STRUCTURE	MAIL	TELEPHONE
BARAFORT	Laure	Maire	lbarafort@gmail.com	06.61.98.37.73
SOUSTELLE	Thierry	1er adjoint	communedelamelouze@orange.fr	06.67.00.65.58
MAZOYER	Pierre	Conseiller municipal	pierre_m@hotmail.com	/
DONNARD	Christine	Conseillère municipale	chris.donnard@orange.fr	06.45.19.25.48
RIBOT	Claude-Lise	Secrétaire de Mairie	communedelamelouze@orange.fr	04.66.34.06.77
CHABROL	Jean-Luc	Conseiller municipal	jlchabrol@wanadoo.fr	/
PROMAYON	Laure	CD30 - Aménagement du territoire	Laure.promayon@gard.fr	/
GAZABRE	Stéphane	Urba.pro	stephane.gazabre@grounelamo.fr	04.67.53.73.45
MORASSUT	William	Urba.pro	william.morassut@grounelamo.fr	excusé
Une dizaine d'habitants				

Diffusion : PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS

Mme NOGUIER, conseillère départementale en charge de Gard Durable, est excusée.

I. OBJET DE LA REUNION

Réunion publique pour informer la population de la révision du PLU et lui présenter la démarche du panel citoyen et des ateliers participatifs.

II. DEROULEMENT DE LA REUNION

Mme BARAFORT, maire de Lamelouze, introduit la réunion en présentant les différents participants et en rappelant les dates clés pour les inscriptions aux ateliers participatifs, qui débuteront la semaine du 6 mars prochain, et dont le délai se terminera le lundi 6 mars 2017 à 12h.

Mme le Maire laisse ensuite la parole au Bureau d'études (BE) pour présenter la réunion.

Le BE explique le déroulé de la présentation à l'assemblée en commençant par les étapes clés de la procédure et le contenu du PLU. S'en suivra la présentation des ateliers participatifs avec des apports de Mme PROMAYON, représentant le Conseil départementale du Gard (CD30), sur cette démarche.

A- DEROULEMENT ET CONTENU DU PLU

Les étapes clés de la procédure sont les suivantes :

- Actuellement, on est en phase d'études

- Débat du PADD prévu au 1er semestre 2018
- Arrêt du PLU prévu à la fin du 1er semestre 2018

Il est rappelé le contenu du PLU (le Rapport de présentation, le PADD, les OAP et la partie réglementaire - Règlement et zonage - et les annexes).

Les objectifs de la révision sont exposés et expliqués à l'assemblée :

- intégrer les dernières évolutions législatives intervenues depuis l'approbation du PLU actuel en 2008, répondre aux obligations et prescriptions du SCoT, du PLH ;
- prendre en compte la Charte du Parc ;
- intégrer les nouvelles contraintes naturelles (risque de mouvement de terrain) ;
- réaliser de nouvelles études introduites par les lois Grenelle II, ALUR... sur des thématiques environnementales, de développement durable, d'aménagement (Trame Verte et Bleue, la réduction des gaz à effet de serre, la lutte contre l'étalement urbain, étude sur la mobilité et le stationnement, la réalisation d'un diagnostic agricole....)

Un rappel important est fait sur la nécessité de la concertation durant toute la procédure. Tant avec les personnes publiques associées (PPA) qu'avec les habitants. Il s'agit d'un travail conjoint entre le BE, le Conseil municipal, les habitants et les PPA.

B- LES ATELIERS PARTICIPATIFS

Le BE explique le déroulement de la démarche qui s'inscrit dans le projet "Gard Durable" porté par le Conseil départemental (CD30).

Un panel de citoyen (12 personnes maxi) devra être constitué pour représenter Lamelouze. Des critères objectifs seront pris en compte (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, localisation géographique...) afin de désigner ce panel.

Une fois le panel constitué, les participants s'engagent à assister aux 2 réunions de travail prévues les semaines du 6 et 20 mars prochains. Une restitution devra être faite en Conseil municipal. Une réponse sera apportée à chaque candidat retenu ou non.

Mme PROMAYON, CD30, apporte des compléments à la procédure. Elle explique que le CD30 bénéficie de 7 ans d'expériences dans le domaine. Cette méthode a pour but d'associer les habitants au projet communal.

Les thématiques abordées durant les 2 ateliers seront sur les espaces naturels et agricoles, les paysages, les équipements publics, le stationnement, l'habitat, l'architecture etc... Ce travail fera ressortir les atouts, les faiblesses, les opportunités et les contraintes que les habitants perçoivent. Un "jeu" de post-it de couleur, de travail sur carte... seront faits. Ces ateliers seront animés par le BE et le CD30.

Elle rappelle qu'aucun membre du Conseil Municipal ne sera présent "pour faciliter le dialogue".

C- LE TEMPS D'ECHANGE

Des questions sont posées sur la procédure de révision et sur les ateliers.

1- Quels sont les critères de sélection du panel ?

- ↳ le CD30 explique qu'il s'agit de critères objectifs pour avoir une meilleure représentativité du territoire Lamelouzien.

2- Est-il obligatoire de réviser ou modifier le PLU actuel ?

- ↳ le BE explique que la révision est rendue nécessaire afin de répondre aux dernières exigences législatives. Depuis l'approbation du PLU en 2008, de nouvelles lois sont apparues (lois Grenelles, ALUR, LAAF etc...) et ont exigé de nouvelles études. De plus, depuis votre approbation, les objectifs mentionnés dans le PADD ont été atteints (accueil d'une cinquantaine d'habitants, la production de logements...). Des contraintes environnementales sont apparues (risque de mouvement de terrain). Tout ceci, nécessite la mise en révision. le BE précise que l'on ne repart pas de zéro. On reprend le document actuel et on l'actualise quand c'est nécessaire et on le complète aussi.
- ↳ Mme le Maire explique qu'un bilan sur 10 ans est fait pour pouvoir "repartir" sur de nouvelles réflexions de développement. La Municipalité a toujours la volonté de rester dans les objectifs et la vision du Syndicat Mixte de Conservation et d'Aménagement de la vallée du Galeizon.

3- Avions-nous appliqués la notion de "Gard Durable" dans le 1er PLU ?

- ↳ le CD30 et les élus expliquent que non car le PLU avait été lancé en 2003 pour être approuvé en 2008.

4- Quelle est la durée des ateliers ?

- ↳ le CD30 explique qu'il faudra compter environ 2 à 3h et commencer aux alentours de 18h30 - 19h pour laisser le temps à ceux qui travaillent de revenir sur Lamelouze.

Remarque générale : Un jeune couple de nouveaux habitants avec enfants et travaillant souhaiteraient participer aux ateliers mais pour la semaine du 6 mars, ils ne sont pas disponibles.

- ↳ Une demande de décalage des dates est demandée par les élus et le CD30 au BE pour leur permettre de participer aux ateliers car ils sont représentatifs de la démarche.
- ↳ La date sera redéfinie et proposée pour validation avec les différents participants. **Le BE propose de décaler d'une semaine les ateliers soit désormais les semaines 11 et 13.**

La réunion publique est levée à 19h15 par Mme le Maire et un document de synthèse de la réunion est distribué.

III. ANNEXES JOINTES

La présentation de la réunion publique.

Le document de synthèse : la révision du PLU : le mode d'emploi.